

Procédure AGEFICE
Demande de financement formation
Pour les dirigeants non-salariés

Votre demande de financement doit être envoyée avant le début de la formation, par mail ou par courrier à un des points d'accueil AGEFICE de votre secteur géographique.



Extrait site internet AGEFICE : Les chefs d'entreprise nouvellement immatriculés ne sont pas à jour du versement de leur contribution à la formation professionnelle et ne peuvent donc pas bénéficier de financements de la part de l'AGEFICE. Le Conseil d'Administration de l'AGEFICE souhaite pour autant leur donner toutes les chances de réussites. **Ces publics sont donc éligibles à l'ensemble des formations de la Mallette du Dirigeant et des dispositifs spécifiques de l'AGEFICE sous conditions.**

1

Commencer par rechercher le « Point d'accueil » AGEFICE de votre secteur géographique :

<http://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>



Tapez le code postal ou le département dans lequel vous recherchez un Point d'Accueil :

 Envoyer

2

Compléter le formulaire joint au mail, avec les informations concernant le Point d'Accueil AGEFICE, votre entreprise, le participant à la formation et l'action de formation.

3

Rassembler les éléments suivants (voir page 2):

- Le formulaire complété
- L'attestation URSSAF de versement de contribution formation
 - La fiche programme de la formation
 - La convention de formation signée
- Une pièce d'identité en cours de validité portant la signature du demandeur .

Le dossier complet doit être envoyé **avant le début de la formation** à l'attention du « Point d'accueil » AGEFICE déterminé dans l'étape 1 (à l'adresse postale ou à l'adresse mail)

4

Vous recevrez, en retour, un accord de financement, vous indiquant le montant accordé et les documents à fournir après la formation pour obtenir le remboursement.

Votre demande de financement doit être envoyée avant le début de la formation, par mail ou par courrier à un des points d'accueil AGEFICE de votre secteur géographique.

Trouver mon « Point d'accueil » AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>

▶ **A joindre à la demande de financement :**

- Formulaire de demande de financement dûment complété,
- Attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours,
- Fiche programme de la formation,
- Convention de formation signée,
- Pièce d'identité portant la signature du / des demandeurs :
 - Carte nationale d'identité en cours de validité,
 - Ou Passeport en cours de validité,
 - Ou Permis de conduire de moins de 15 ans

▶ **A joindre pour le remboursement :**

- Facture acquittée,
 - Feuille d'émargement
 - Attestation d'assiduité
- Ces éléments vous seront transmis à l'issue de la formation par l'Institut AD